

47895 **Sodium Hypochlorite solution**

1. Identification de la substance/préparation et de la société/compagnie

1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Dénomination:
Sodium hypochlorite solution

1.2 Utilisation de la substance/préparation:

Pour usages de laboratoire, analyse, recherche et chimie fine.

Identification de la société ou compagnie:

LAURYLAB
5 rue Charles Martin
BP 90
69192 Saint Fons Cedex
Tél. 04 72 89 54 55
e-mail: laurylab@wanadoo.fr
Fax : 04 72 89 58 16

2. Identification des dangers

Au contact d'un acide dégage un gaz toxique. , Provoque des brûlures.

3. Composition/Information des composants

Solution aqueuse
Sodium Hypochlorite solution 10% p/v
CAS [7681-52-9] Formule: NaClO M.=74,44
Numéro CE (EINECS): 231-668-3
Numéro d'indice CE: 017-011-00-1
R: 31-34

4. Premiers soins

4.1 Indications générales:

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

4.2 Inhalation:

Transporter la personne à l'air libre. Si le malaise persiste, recourir à l'assistance d'un médecin.

4.3 Contact avec la peau:

Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés. En cas

	d'irritation, recourir à l'assistance d'un médecin.
4.4 Yeux:	Laver à grande eau (durant 15 minutes au minimum), en gardant les paupières soulevées. Recourir à l'assistance d'un médecin.
4.5 Ingestion:	Se rincer la bouche immédiatement. Recourir immédiatement à l'assistance d'un médecin.
5. Mesures de lutte contre les incendies	
5.1 Moyens d'extinction appropriés:	Ceux appropriés au milieu.
5.2 Moyens d'extinction qui NE doit PAS être utilisés:	-----
5.3 Risques particuliers:	Incombustible. En cas d'incendie, des vapeurs toxiques peuvent se former.
5.4 Equipements de protection:	-----
6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel	
6.1 Précautions individuelles:	Ne pas inhaler les vapeurs. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:	Prévenir la contamination du sol, des eaux et des égouts.
6.3 Méthodes de ramassage/nettoyage:	Ramasser avec des matériaux absorbants ou à défaut, avec de la terre ou du sable secs et déposer dans des conteneurs pour résidus pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur. Nettoyer les restes à grande eau.
7. Manipulation et stockage.	
7.1 Manipulation:	Sans indications particulières.
7.2 Stockage:	Récipients bien fermés. Température ambiante. Conserver à l'écart des acides.
8. Contrôles d'exposition/protection personnelle	
8.1 Mesures techniques de protection:	-----
8.2 Contrôle limite d'exposition:	-----

8.3 Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs/aérosols, utiliser un équipement respiratoire approprié.

8.4 Protection des mains:

Utiliser des gants appropriés

8.5 Protection des yeux:

Utiliser des lunettes appropriées.

8.6 Mesures d'hygiène particulières:

Oter les vêtements contaminés. Utiliser des vêtements de travail appropriés. Se laver les mains et le visage avant les pauses et après avoir terminé le travail.

8.7 Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement:

Remplir les engagements au titre de la législation locale relative à la protection de l'environnement.

Le fournisseur de l'équipement de protection doit spécifier le type de protection à porter lors de la manipulation de la substance ou de la préparation, y compris: le type de matière et le délai de rupture de la matière constitutive du équipement, compte tenu du niveau et de la durée du contact.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect:

Liquide jaunâtre.

Odeur:

Inodore.

Densité (20/4): 1,18

Solubilité: miscible avec de l'eau

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions devant être évitées:

10.2 Matières devant être évitées:

Acides forts. Amines. Ammoniaque.

10.3 Produits de décomposition dangereux:

Chlorure d'hydrogène.

10.4 Information complémentaire:

11. Information toxicologique:

11.1 Toxicité aiguë:

DL₅₀ oral souris: 5800 mg/kg (se référant à la substance pure).

Test d'irritation de l'œil (lapin): 10 mg/72h: mod(se référant à la substance pure).

11.2 Effets dangereux pour la santé:

Par inhalation: Irritations.

En contact avec la peau: Irritations.

Par contact oculaire: Irritations.

Par ingestion: Irritations.

D'autres caractéristiques dangereuses ne sont pas à écarter. Observer les précautions habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.

12. Information Ecologique

12.1 Mobilité :

12.2 Ecotoxicité :

12.2.1 - Test EC₅₀ (mg/l) :

12.2.2 - Milieu récepteur :

Risque pour le milieu aquatique = ----

Risque pour le milieu terrestre = ----

12.2.3 - Observations :

Données écotoxiques non disponibles.

12.3 Dégradabilité :

12.3.1 - Test :-----

12.3.2 - Classification sur dégradation biotique :

DBO₅/DCO Biodégradabilité = ----

12.3.3 - Dégradation abiotique selon pH : -----

12.3.4 - Observations :

12.4 Accumulation :

12.4.1 - Test :

12.4.2 - Bioaccumulation :

Risque = ----

12.4.3 - Observations :

12.5 Autres effets possibles sur l'environnement:

Ne pas faire pénétrer dans les sols et les nappes aquifères. Produit peu polluant pour l'eau.

13. Considérations sur l'élimination

13.1 Substance ou préparation:

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leurs traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

2001/573/CE: Décision du Conseil du 23 juillet 2001 modifiant la décision 2000/532/CE de la Commission en ce qui concerne la liste de déchets.

Directive 91/156/CEE du Conseil du 18 mars 1991 modifiant la directive 75/442/CEE relative aux déchets.

13.2 Conditionnements contaminés:

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994, relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

14. Information relative au transport

Terrestre (ADR):

Dénomination technique: SODIUM HYPOCHLORITE

ONU 1791 Classe: 8 Groupe d'emballage: III

Maritime (IMDG):

Dénomination technique: SODIUM HYPOCHLORITE

ONU 1791 Classe: 8 Groupe d'emballage: III

Aérien (ICAO-IATA):

Dénomination technique: sodium hypochlorite

ONU 1791 Classe: 8 Groupe d'emballage: III

Instructions de l'emballage: CAO 821 PAX 819

15. Information réglementaire

15.1 Etiquetage selon REACH

Symboles: **K**

Indications de danger: Corrosif

Phrases R: 31-34 Au contact d'un acide dégage un gaz toxique. Provoque des brûlures.

Phrases S: 61-28a-45-50a Éviter le rejet dans l'environnement.

Consulter les instructions spéciales-la fiche de données de sécurité.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau. En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Ne pas mélanger avec des acides.

Numéro d'indice CE: 017-011-00-1

16. Autres informations

Numéro et date de la révision: 1 16.04.08

Par rapport à la révision précédente, des modifications se sont produites dans les paragraphes: 15.

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas

les propriétés et caractéristiques y mentionnées.

Sodium Hypochlorite solution 10% p/v
CAS [7681-52-9] NaClO M.=74,44
231-668-3 017-011-00-1

K R: 31-34

Au contact d'un acide dégage un gaz toxique. Provoque des brûlures.

Numéro et date de la révision: 1 16.04.08

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques y mentionnées.